

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 janvier 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

INFORMATION CANADA

LES RENVOIS À LA DIRECTION DES EXPOSITIONS—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion a trait à une question que la Chambre voudra sûrement renvoyer au comité voulu et j'ai tenté de la formuler en évitant les adjectifs et les arguments. Il s'agit de la nouvelle qu'une quinzaine de fonctionnaires seront renvoyés de la Direction des expositions d'Information Canada, qu'environ sept autres seront rétrogradés, en dépit du fait qu'ils ont été acclamés dans le monde entier pour le travail qu'ils ont accompli pour le Canada, leurs plus récentes réalisations étant celles d'Expo 70.

Je propose donc, avec l'appui du député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la question du licenciement proposé d'une quinzaine de fonctionnaires ainsi que de la rétrogradation de plusieurs autres, par la Direction des expositions d'Information Canada soit renvoyée au comité permanent des prévisions budgétaires en général pour qu'il l'étudie et en fasse rapport, et, que ledit comité soit prié de présenter son rapport à la Chambre au plus tard le 1^{er} février 1971.

• (2.10 p.m.)

Je propose que la question soit renvoyée à ce comité, monsieur l'Orateur, parce que d'habitude, les affaires qui ont trait à Information Canada ou au Conseil du Trésor y sont renvoyées. Nous ne proposons pas la tenue d'un débat, mais nous espérons que la Chambre acceptera la motion.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre présenter sa motion. Elle requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise aux voix.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE QUAI PUBLIC DE DARTMOUTH

Question n° 126—**M. Forrestall:**

1. A qui appartiennent actuellement les bateaux immobilisés au quai public condamné de Dartmouth?

2. S'ils appartiennent à des particuliers, quels droits ceux-ci versent-ils au gouvernement et combien de temps les bateaux resteront-ils amarrés?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous transmet les renseignements suivants: 1. Le quai public de Dartmouth est réservé, à cause de sa surface, au mouillage des navires désarmés. Chacune des compagnies suivantes: Shaw Steamships Co., Atlantic Salvage Co. et J. P. Porter possède un navire qui utilise ce quai.

2. Shaw Steamships Co.: Verse \$50 par mois selon la décision du Conseil. Le navire est amarré toute l'année sauf pendant la saison de la chasse aux phoques. Atlantic Salvage Co.: Le bateau doit être vendu ou dégréé et demeurera à quai en attendant au taux de \$50 par mois. J. P. Porter: Il s'agit d'un vieux bac utilisé auparavant à l'Île-du-Prince-Édouard; il a quitté ce quai et sert présentement aux travaux de remblayage de la jetée «C». Lorsque cet ouvrage sera terminé, il retournera à Dartmouth pour être transformé en chaland. Les droits sont de \$300 par mois, vu sa taille. Au cours des travaux susmentionnés, aucun droit n'était exigé, ce navire étant considéré comme faisant partie du matériel de l'entrepreneur.

LA CIRCULATION AÉRIENNE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 231—**M. McCleave:**

1. L'étude portant sur la circulation aérienne dans le Canada de l'Atlantique dont le ministère des Transports a chargé les professeurs A. M. Stevens et F. R. Wilson est-elle terminée et, dans l'affirmative, quelles en sont les recommandations?

2. Combien l'étude a-t-elle coûté?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Le ministère étudie le rapport définitif et une décision sera probablement prise à cet égard avant la fin de janvier.

2. Le coût total de cet étude a été de \$57,000.